

Québec, le 5 mai 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier Leader parlementaire du gouvernement Cabinet du leader parlementaire du gouvernement Édifice Pamphile-Le May 1^{er} étage, bureau 1.39 1035, rue des Parlementaires Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 16 avril dernier, le député du Lac-Saint-Jean déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant de faire le nécessaire afin que l'ambulance qui est présentement inutilisée dans le garage soit mise en service.

L'organisation des services préhospitaliers d'urgence est de la responsabilité du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le modèle qui a été privilégié est celui du déploiement dynamique de la flotte sur la majorité du territoire du Lac-Saint-Jean. Cette façon de faire permet de positionner les véhicules ambulanciers en fonction des demandes de service en cours. Par exemple, si le véhicule ambulancier de Dolbeau est affecté sur une intervention, un véhicule disponible d'une zone limitrophe sera rapproché vers Dolbeau afin d'assurer la couverture du territoire.

En fonction du nombre d'heures de service qui sont autorisées à l'entreprise, un certain nombre de véhicules lui est octroyé afin qu'elle soit en mesure d'offrir le service. Comme la demande de service est plus élevée de jour, il y a plus d'heures de service sur cette plage horaire d'où la nécessité d'avoir un plus grand nombre de véhicules pour la dispensation du service. Sur les plages horaires de soir et de nuit, comme la demande de service est moins grande, il y a moins d'heures de service autorisées et par conséquent, moins de véhicules sur la route. C'est ce qui explique le fait qu'il est possible qu'un véhicule ambulancier demeure à la caserne de l'entreprise en conformité avec le plan d'organisation de service de ce territoire.

Pour l'année 2013-2014, les effectifs ambulanciers de la zone 02-201-Dolbeau ont été en affectation clinique de 16,7 % du total des heures de service autorisées ce qui la place au 147^e rang (sur 179) en termes de priorité d'investissement pour le rehaussement du service.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Gaétan Barrette

N/Réf.: 15-MS-02019